



Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-cinquième session

Addis-Abeba (hybride), 20 et 21 mars 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes de haut niveau

Table ronde 2 : Les implications socioéconomiques des changements climatiques et les possibilités de tirer parti du financement vert

Note conceptuelle

I. Contexte

1. Les changements climatiques continuent de représenter une menace existentielle pour les pays africains et mettent gravement en péril la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations en matière de développement énoncées dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine (Agenda 2063). Entre 2000 et 2020, l'Afrique était responsable de moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre¹, mais le continent est touché plus que toute autre région par les effets néfastes des changements climatiques, notamment les conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur ; des changements de zones agro-écologiques ; des variations saisonnières erratiques ; et de l'élévation du niveau de la mer.

2. La lutte contre la pauvreté et les inégalités en Afrique passe nécessairement par la lutte contre les changements climatiques, qui constituent l'un des facteurs les plus pressants de la vulnérabilité du continent aux chocs exogènes.

3. Les pays africains font partie des pays les moins à même de mobiliser efficacement les flux financiers permettant d'atténuer les effets des changements climatiques. Ils sont les plus dépendants de l'aide publique au développement pour pouvoir respecter leurs engagements relatifs à leurs contributions déterminées au niveau national et pour faire face aux répercussions négatives immédiates des changements climatiques sur les résultats en matière de développement.

* E/ECA/CM/55/1/Rev.1.

¹ Lars Kramer, « Percent of global CO2 emissions with origin in Africa 2000-2020 », Statista. Disponible à l'adresse : www.statista.com/statistics/1287508/africa-share-in-global-co2-emissions (consulté le 17 février 2023).

4. L'industrialisation durable de l'Afrique dépendra du passage d'une croissance tirée par les exportations extractives au développement de chaînes de valeur durables, qui intègrent la résilience aux changements climatiques.

5. Pour assurer une relance centrée sur l'être humain, il faut disposer d'urgence d'un financement de l'action climatique prévisible pour faire face à l'urgence de la crise climatique et combattre la pauvreté et les inégalités sur le continent.

II. Implications socio-économiques des changements climatiques

6. Selon des estimations prudentes, les cinq pays africains les plus touchés par les changements climatiques devraient perdre entre 3 % et 5 % de leur produit intérieur brut par habitant d'ici à 2030 en raison des effets néfastes des changements climatiques², et certains pays africains consacrent jusqu'à 9 % de leurs dépenses publiques à des mesures d'adaptation pour faire face aux phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes causés par les changements climatiques³.

7. Au cours des 50 dernières années, les risques liés à la sécheresse ont coûté la vie à plus d'un demi-million de personnes et ont entraîné des pertes économiques de plus de 70 milliards de dollars des États-Unis en Afrique⁴. Jusqu'à 118 millions d'Africains extrêmement pauvres pourraient être exposés à la sécheresse, aux inondations et aux chaleurs extrêmes d'ici à 2030⁵. La hausse des températures a contribué à réduire de 34 % la croissance de la productivité agricole en Afrique, soit plus que dans toute autre région du monde⁶. On s'attend à ce que cette tendance continue à accroître le risque d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition sur le continent. Selon les projections, un réchauffement climatique de 1,5°C devrait entraîner une baisse de 9 % du rendement du maïs en Afrique de l'Ouest et une baisse de 20 % à 60 % du rendement du blé en Afrique du Nord et en Afrique australe⁷. L'Afrique subsaharienne compte 55 % (71 millions de personnes) de la population mondiale vivant à la fois dans l'extrême pauvreté et dans des zones à haut risque d'inondation⁸.

8. Les incidences des changements climatiques sur les pays africains sont aggravées par le fait que le continent a une faible capacité d'adaptation pour faire face aux changements climatiques et renforcer la résilience, les économies africaines dépendant de manière disproportionnée de secteurs sensibles au climat. Cette vulnérabilité est illustrée par le fait que plus de 60 % de la population économiquement active en Afrique travaille dans le secteur agricole et vit de celui-ci⁹. Le fait que la grande majorité des terres cultivées dont dépend ce secteur soit utilisée pour l'agriculture pluviale souligne l'exposition du secteur agricole productif en Afrique aux sécheresses et aux cycles d'insécurité alimentaire et de pauvreté.

² Florent Baarsch *et al.*, *Climate Change Impacts on Africa's Economic Growth* (Banque africaine de développement, 2019).

³ Centre africain pour la politique en matière de climat, « Information Brief: Africa is spending more than its fair share for adaptation », 2017. Disponible à l'adresse www.climdev-africa.org/sites/default/files/DocumentAttachments/Information%20Brief-Adaptation%20COP23_New.pdf.

⁴ Organisation météorologique mondiale, *État du climat en Afrique 2020* (Genève, 2020).

⁵ Ibid.

⁶ Organisation météorologique mondiale, *État du climat en Afrique 2021* (Genève, 2022).

⁷ Ibid.

⁸ Jun Rentschler et Melda Salhab, « People in harm's way: flood exposure and poverty in 189 countries », Policy Research Working Paper, No. 9447 (Groupe de la Banque mondiale, 2020).

⁹ Philippe Egger, « Employment in Africa: think agriculture! », Organisation internationale du Travail, 29 janvier 2013.

9. Les changements climatiques menacent de plus en plus les moyens de subsistance des personnes vivant dans les zones rurales et les établissements informels des villes, avec, notamment, le risque accru que ces populations vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, basculent dans l'extrême pauvreté. Si des mesures urgentes ne sont pas prises pour lutter contre les changements climatiques en Afrique, la vulnérabilité du continent aux effets des changements climatiques s'aggravera et, en Afrique subsaharienne, 40 millions de personnes supplémentaires basculeront dans l'extrême pauvreté et plus de 85 millions de personnes migreront ou seront déplacées¹⁰.

III. Tirer parti du financement vert pour une relance axée sur l'être humain et un développement inclusif

10. Outre la mise en place des mécanismes se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tels que le Fonds vert pour le climat ou le mécanisme de compensation des pertes et dommages récemment annoncé, qui a été approuvé à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il est impératif de veiller à ce que les pays africains puissent accéder à des sources prévisibles de financement de l'action climatique, en améliorant les mécanismes de financement à leur disposition au-delà des cadres traditionnels de l'aide publique au développement. Idéalement, ces mécanismes devraient permettre aux pays africains de développer leurs propres systèmes de financement nationaux et régionaux. Certains mécanismes de financement innovants dont il sera question durant la table ronde sont résumés ci-après.

A. Échange de crédits carbone

11. L'échange de crédits carbone en Afrique pourrait permettre aux pays africains de mobiliser des sources de revenus de substitution pour leurs plans de développement durable et d'action climatique. Si le prix de l'élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère est fixé à 120 dollars la tonne, les projets d'élimination naturelle du carbone pourraient engendrer près de 82 milliards de dollars par an de revenus et aider à créer 167 millions d'emplois¹¹. Pour atteindre ce prix, les marchés du carbone doivent avoir un haut niveau d'intégrité et s'appuyer sur une comptabilité des émissions de carbone solide, transparente et fiable, qui utilise les meilleures normes disponibles au niveau international. Sera également nécessaire un registre du carbone à haute intégrité, tel que celui récemment produit par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour les 16 pays membres de la Commission climat du bassin du Congo et qui sera bientôt extrapolé aux commissions climat pour la région du Sahel et les États insulaires africains. Cette comptabilité améliorera l'évaluation du potentiel national de stockage du carbone et la génération de crédits de haute qualité. Le registre régional du carbone facilitera l'échange transparent de crédits carbone d'une manière qui soutienne à la fois les contributions déterminées au niveau national et les plans de développement.

12. En outre, l'initiative sur les marchés africains du carbone, lancée lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, vise à mieux faire connaître

¹⁰ Fondation Mo Ibrahim, *The Road to COP27: Making Africa's Case in the Climate Debate, Facts & Figures* (mai 2022).

¹¹ Climate Action Platform – Africa, Nature-based Climate Change Mitigation. Disponible à l'adresse : <https://capa.earthrise.media> (consulté le 14 février 2023).

aux investisseurs potentiels les possibilités de développement de marchés volontaires de droits d'émission de carbone sur le continent.

B. La résilience basée sur l'océan

13. L'Afrique peut s'appuyer sur l'initiative « Grande Muraille bleue », lancée en 2021, pour accélérer et intensifier les actions de conservation des océans tout en renforçant la résilience socio-écologique et le développement d'une économie bleue régénératrice. L'initiative comprend des objectifs ambitieux visant à créer 2 millions de km² de zones protégées et de conservation ; réaliser un gain net d'écosystèmes bleus cruciaux en conservant et en restaurant plus de 2 millions d'hectares d'écosystèmes cruciaux et en stockant ainsi plus de 100 millions de tonnes de carbone ; et débloquer des moyens de subsistance régénérateurs pour 70 millions de personnes dans l'océan Indien occidental. L'initiative pourrait également procurer des financements bleus supplémentaires en explorant la possibilité de créer une obligation bleue régionale, étant donné que les pays de cette zone ont une capacité limitée à attirer des investissements importants, si ce n'est que sous forme d'obligations bleues nationales.

C. De la dette à l'investissement dans des projets résilients aux changements climatiques

14. En 2022, les remboursements prévus de la dette des pays africains ont atteint 64 milliards de dollars, soit près de deux fois le montant de l'aide bilatérale qui a été accordée à l'Afrique en 2020¹². La réduction de la dette est l'un des domaines recelant le potentiel le plus important et qui peut aider les pays à lutter contre la pauvreté, les inégalités et le sous-investissement dans la résilience aux changements climatiques. Des ressources financières supplémentaires sont indispensables pour que les pays africains puissent respecter leurs engagements en matière de contributions déterminées au niveau national, mener des actions en faveur du climat et progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

15. La coalition pour la dette durable, lancée lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, souligne le besoin urgent pour l'Afrique d'une marge de manœuvre budgétaire accrue et d'un forum international pour traiter les questions de la dette en suspens. La coalition vise à encourager les partenaires à travailler sur la base de nouveaux engagements cruciaux pour alléger le fardeau de la dette et à emprunter une nouvelle voie consistant en des consultations sur les liens entre la dette, le climat et le développement. Reconnaissant que, avec une gestion transparente et responsable, la conversion de créances en investissements écologiques peut avoir des résultats positifs sur le plan social, économique et environnemental, la coalition concentre son attention sur l'introduction d'indicateurs de performance clés définis par le débiteur, afin de promouvoir ces transactions durables dans le domaine de la dette. Les échanges de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont plus pertinents pour les pays qui cherchent un traitement de leurs portefeuilles de dettes. Les conversions de créances en investissements écologiques peuvent contribuer à la soutenabilité de la dette en Afrique, en offrant aux pays une marge de manœuvre budgétaire permettant d'investir dans des actions de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. Elles offrent la possibilité de lever des capitaux dans les pays à faible revenu, les

¹² Fiona Robertson, « An urgent plan to avert the debt crisis », The One Campaign, 11 janvier 2023. Disponible à l'adresse : <https://data.one.org/data-dives/debt/>.

pays à revenu intermédiaire et vulnérables pour soutenir la conservation et la régénération des océans et des terres ainsi que des moyens de subsistance des communautés locales. Elles peuvent ménager une marge de manœuvre budgétaire substantielle en attirant le secteur informel existant des prêts privés vers la formalisation.

D. Une transition énergétique juste

16. Il ne peut pas y avoir de scénario d'émissions nettes nulles d'ici à 2060 sans un accès universel à une énergie propre d'ici à 2030. La transition énergétique en Afrique doit être convaincante et être définie par l'Afrique, qui doit se l'approprier. Elle doit refléter la très faible contribution du continent aux émissions mondiales et être conforme à l'Accord de Paris, dans lequel il est reconnu que les émissions des pays en développement mettront plus de temps à atteindre leur pic et que les pays développés doivent continuer à montrer la voie en se fixant des cibles de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie, tandis que les pays en développement doivent se rapprocher progressivement de ces cibles de réduction ou de limitation. Il est à noter que l'ampleur des investissements nécessaires à l'accès universel à l'énergie propre requiert un bouquet énergétique qui, dans de nombreux cas, ne peut être constitué uniquement avec des sources renouvelables et sur la base des technologies existantes. Néanmoins, la transition énergétique doit s'appuyer sur les immenses possibilités qu'offrent les abondantes ressources d'énergie renouvelables et les richesses minérales du continent pour une transformation socioéconomique verte, y compris l'accès à l'énergie, la création d'emplois, le développement industriel et une action climatique ambitieuse.

E. Budgétisation durable

17. La marge de manœuvre budgétaire limitée dont disposent les pays africains, qui a été exacerbée par la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), par la crise alimentaire et énergétique liée à la guerre en Ukraine et par les effets des changements climatiques, a considérablement entravé l'allocation par les pays africains de ressources à la résilience aux changements climatiques et à la réduction de la pauvreté. Le recours à des approches de budgétisation durable peut aider à tirer des dépenses de ressources limitées un maximum de résilience aux changements climatiques et de réduction de la pauvreté. La CEA a déjà piloté la mise au point, pour la planification et pour l'établissement de rapports, d'une boîte à outils intégrée qui est alignée sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et le perfectionnement de cette boîte à outils pourrait permettre d'améliorer les possibilités d'intégration de la résilience aux changements climatiques dans les processus budgétaires des pays africains.

18. Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la CEA ont conjointement apporté leur appui au Gouvernement gabonais pour la mise en place d'un cadre de financement national intégré permettant d'évaluer le flux de capitaux dans les secteurs cruciaux de l'économie. L'évaluation a révélé que, en 2020, l'économie verte ne représentait que 4 % du produit intérieur brut du Gabon¹³. La CEA et d'autres partenaires ont également mis au point des outils de comptabilisation du capital naturel, y compris la boîte à outils de l'économie bleue de la CEA, pour aider les pays à comprendre comment leur capital naturel

¹³ CEA, « L'ONU dévoile sa stratégie pour faire passer le Gabon de l'économie brune à l'économie verte », 25 janvier 2021.

contribue à la croissance économique et à la création de débouchés économiques.

IV. Objectifs

19. Les discussions de la table ronde visent à décortiquer et à diffuser un ensemble de messages, de recommandations et de mesures claires sur la manière dont le financement vert peut être mis à profit pour favoriser la reprise et la transformation en Afrique, afin de réduire les inégalités et les vulnérabilités.

20. Les panélistes débattront des questions suivantes :

a) Alors que la dette de l'Afrique continue d'augmenter, comment créer la marge budgétaire nécessaire pour investir de toute urgence dans la résilience aux changements climatiques ?

b) Comment la coalition pour la dette durable, lancée lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, peut-elle aider à répondre aux besoins de financement de l'action climatique et à réduire la pauvreté et les inégalités ?

c) Comment les conversions de créances en investissements écologiques peuvent-elles aider à réduire la pauvreté et les inégalités ?

d) Quel est le rôle des marchés volontaires du carbone dans l'orientation des investissements vers des projets résilients aux changements climatiques et la création d'emplois durables en Afrique ?

e) L'espace océanique de l'Afrique constitue un pilier de l'Agenda 2063. Quelles sont les principales priorités de l'initiative « Grande Muraille bleue » qui peuvent aider à accroître les investissements durables dans l'économie bleue africaine ?

f) Comment l'initiative « Grande Muraille bleue » peut-elle aider à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'inclusion dans les communautés côtières ?

g) Quels sont les obstacles aux investissements du secteur privé dans l'action climatique en Afrique ?

h) Comment inciter le secteur privé à fournir des ressources pour soutenir les communautés les plus vulnérables et pour créer des emplois durables ?

i) L'architecture internationale actuelle du développement est-elle adaptée aux besoins d'un développement résilient aux changements climatiques en Afrique ?

j) De quoi les cadres de financement des pays africains ont-ils besoin pour trouver des solutions au problème de la résilience aux changements climatiques et pour accélérer la réduction de la pauvreté ?

k) Comment les jeunes d'Afrique réagissent-ils aux effets des changements climatiques ?

l) Dans quelle mesure l'environnement actuel permet-il d'encourager les start-ups africaines qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques ?

m) Quel est le lien entre les budgets gouvernementaux et l'affectation de ressources à la réduction de la pauvreté et des inégalités ?

n) Quelles sont les meilleures pratiques en matière de budgétisation durable ?

o) Comment établir des budgets durables qui aident activement à réduire la pauvreté et les inégalités ?

V. Président et liste des intervenants

Président : Le Directeur de la Division de la technologie, du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles de la CEA, Jean-Paul Adam

Observations de cadrage (vidéo) : Le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, Jukka Petteri Taalas

Intervenants :

- Le Ministre égyptien des finances, Mohamed Maait
- La Ministre congolaise de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault
- La Vice-Présidente chargée des finances et Directrice financière de la Banque africaine de développement, Hassatou Diop N'Sele
- La Sous-Secrétaire générale de l'ONU et Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Elizabeth Maruma Mrema
- La Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy
- La Secrétaire d'État caboverdienne au développement des entreprises, Adalgisa Barbosa Vaz
